

## Séance du Conseil Municipal du 24 février 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre DE SAINT ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE. Procurations : Stéphanie LOURDEL-IGLESIAS à Chantal BACHELAY, Gary SZUMNY à Christiane HERBET. Excusé : Paul MARTICHO.  
Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

- - - - -

### **Convention avec le Conseil Général pour la création d'un parking près de l'église et l'aménagement d'une partie des trottoirs le long de la RD 162**

Le projet de création d'un parking près de l'église et d'aménagement des trottoirs de la RD 162 a été transmis à l'Agence Routière Centre, responsable de la voirie départementale. Ce projet étant accepté, il convient de signer une convention technique et financière avec le Conseil Général de la Somme afin de pouvoir réaliser ces travaux et récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à engager les travaux après validation de la convention par la Commission Permanente du Conseil Général de la Somme.

De plus, suite à notre demande de subvention pour ce projet, le Conseil Général nous informe qu'une aide au titre des amendes de police d'un montant de 3599 € est susceptible d'être attribuée à la commune et rappelle que les travaux ne doivent pas débiter avant la notification définitive de cette aide, sous peine d'en perdre le bénéfice.

Par ailleurs, le Maire signale la demande de Mr Fourré, domicilié 6 rue de la Fontaine, concernant la mise en place d'une dépression charretière (bateau) permettant l'entrée de son véhicule dans sa propriété. Sa demande a été adressée à la DDE, qui nous a transmis les prescriptions techniques à respecter. Les travaux pourront être réalisés aux frais du demandeurs, selon les prescriptions indiquées ; néanmoins s'agissant d'une voirie départementale, il faut également obtenir l'accord de l'Agence Routière.

Droit de préemption : le Maire donne lecture d'un courrier reçu le matin du 24 février 2009, de Maître Codevelle, Notaire à Conty, concernant la vente de la maison sise 1 rue du Commandant André Dodart (face à la mairie). Une discussion s'engage sur l'intérêt d'utiliser ou pas le droit de préemption de la commune. La question a été mise en suspens afin d'avoir plus d'informations sur la faisabilité d'un projet communal. Le logement sera visité par la commission des bâtiments et l'avis du service des domaines sera demandé rapidement.

### **Servitude de passage au profit de la commune au niveau de la mare de Buyon**

Dans le cadre de la vente par Mme Lazaar au profit de Mr et Mme Davergne des parcelles AD 110 et 111 situées derrière la mare au Hameau de Buyon, il a été prévu de constituer une servitude de passage réelle et perpétuelle, au profit de la commune, sur une bande d'une largeur de 4 mètres, permettant aux agents communaux de pouvoir accéder à la mare pour son entretien, son curage et tous autres travaux pouvant se révéler nécessaires.

Conditions de la servitude de passage :

- Fonds dominant : parcelles AD 109 et 108 appartenant à la commune de Plachy-Buyon
- Fonds servant parcelle AD 110 appartenant à Mme Lazaar ou tous propriétaires successifs (Mr Mme Davergne)

Après avoir pris connaissance du courrier de Maître Quéquet relatif à la mise en place de cette servitude et à ces diverses conditions, le Conseil Municipal adopte cette servitude et donne délégation au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette servitude.

Dans le cadre de cette même vente, lors de la division cadastrale, un recul de 3 mètres a été prévu à compter de la mare, laquelle partie d'une contenance d'environ 85 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une rétrocession au profit de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles AD 109 pour 72 m<sup>2</sup> et AD 108 pour 13 m<sup>2</sup>, et donne délégation au Maire pour signer les documents nécessaires.

### **Renouvellement des conventions de Mr Wydrzynski autorisant la commune à utiliser une fosse d'évacuation d'eau pluviale en terrain privé (rue de la Fontaine)**

Madame le Maire signale que les conventions signées avec Monsieur Raoul Wydrzynski, gérant de la S.C.I. « Le Moulin de Pologne » concernant l'autorisation de poser une canalisation et d'utiliser une fosse d'évacuation d'eaux pluviales en terrain privé sont arrivées à échéance, il convient de les renouveler. L'intéressé a été consulté et les modifications souhaitées seront portées sur les nouvelles conventions (entretien du regard, remettre de la terre si besoin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement des dites conventions et donne délégation au Maire pour leurs signature.

Monsieur Vorbeck précise qu'il faut rappeler aux habitants de la Rue de la Fontaine le principe de ne pas mettre d'eaux usées dans le caniveau étant donné que le ruissellement emmène ces eaux non dépolluées dans un terrain privé. De plus, il convient d'établir le même type de convention avec Mme Hurpé (le Moulin) et Mr Wallet, dont les propriétés sont traversées par une autre canalisation.

### **Contrat de Mr Courouble, architecte du futur atelier**

Dans le cadre de la construction du futur Atelier Municipal, le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte va nous adresser de nouveaux plans et rappelle le contrat de Monsieur Dominique Courouble, Architecte à Albert, qui évalue ses honoraires à 19 000.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ce contrat.

### **Fête locale : demande de subvention**

Concernant la fête locale qui aura lieu les 24 et 25 mai 2009, Mr Jacky Boulanger, forain à Vecquemont, sollicite, comme chaque année, son emplacement pour un manège enfantin et un stand de jeu, pour une subvention de 250 € (tickets offerts aux enfants inclus). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette subvention.

### **Plan de relance de l'économie : FCTVA anticipée**

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture relatif à la possibilité de récupérer, par anticipation, la TVA dû au titre de l'année 2008 (normalement la récupération de la TVA se fait 2 ans après les travaux) si la collectivité s'engage par convention avec l'Etat à investir en 2009 à hauteur d'un certain montant de dépenses calculé par les services de l'Etat. Pour notre commune, le montant à investir est établi à 175 289 €. Compte tenu des divers projets engagés et prévus pour l'année 2009, le Maire propose d'adopter cette convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **Réforme des vacations funéraires**

Suite à la Réforme des vacations funéraires, la Préfecture nous informe que certaines opérations ne donneront plus lieu à surveillance - par le Garde Champêtre pour notre collectivité- et que le montant unitaire devra s'établir entre 20 et 25 €. Le montant actuellement fixé est de 15.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 25 € le taux unitaire des vacations funéraires (reversées sur le salaire du Garde).

## **Révision du POS et élaboration du PLU de la commune de PROUZEL et BACOUEL SUR SELLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la commune de PROUZEL qui a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 6 janvier 2009. Conformément à l'article L 123.8 du Code de l'urbanisme, il appartient à notre commune de faire connaître à la commune de PROUZEL si nous souhaitons être consulté à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'il souhaite être consulté en ce qui concerne la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PROUZEL.

Sur le même thème, Madame le Maire présente la demande de la commune de BACOUEL SUR SELLE qui nous est parvenue après l'envoi des convocations aux membres du Conseil Municipal et qui ne figurait donc pas à l'ordre du jour.

La même décision est prise concernant la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BACOUEL SUR SELLE, c'est à dire que le Conseil Municipal souhaite être consulté.

### **Informations**

- **Subventions attribuées par le Conseil Général**

Eclairage public Route de Bacouel : 1001 €

Eclairage public Route de Conty, le Moulin, ruelle derrière l'école, Place des Mésanges : 2639 €

Bâches de stockage des boues de la station d'épuration : 1682 €

- **Repas des aînés**

Il aura lieu dimanche 8 mars, le groupe Triomusette est prévu (droits SACEM), le repas sera servi par Mme Alix, et le ménage assuré par Adeline Leroy, agent remplaçant momentanément Mme Joron. Les Conseillers(è)s qui le peuvent sont invités à participer à l'installation et au rangement des tables et chaises.

- **Prolongation de la validité des permis de construire**

La Préfecture nous informe que, dans le cadre du plan de relance de l'économie et dans le but d'encourager la construction, le Gouvernement a adopté le 19 décembre 2008 des dispositions qui, de manière temporaire, modifient les règles de validité des Permis de Construire, d'aménager ou de démolir : ainsi les autorisations d'urbanisme intervenues au plus tard le 31 décembre 2010 sont valables pour une durée de 3 ans (au lieu de 2 ans) sans demande particulière du bénéficiaire du Permis.

- **Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées et publiques**

L'Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2009 autorise les agents et mandataires de l'Institut Géographique National (IGN) à pénétrer dans les propriétés privées et publiques du département de la Somme pour y exécuter les opérations nécessaires pour mener à bien des travaux géographiques. Cet arrêté est affiché en mairie.

- **Poste ADSL Rue des Clabaudois**

Comme déjà évoqué lors des dernières séances du Conseil Municipal, un poste ADSL va être installé Rue des Clabaudois, à proximité de l'école, par SUSI (syndicat informatique) et le Conseil Général de la Somme. Les travaux devraient débuter début mars.

- **Marché de Printemps**

En raison des vacances scolaires, la 14<sup>ème</sup> édition de notre Marché de Printemps aura lieu le dimanche 10 mai 2009 ; l'organisation est en cours.

- **Location de la salle d'honneur de la mairie**

Suite à la délibération du Conseil Municipal autorisant la location de l'Espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque dans le but d'expositions culturelles au tarif de 30 € journalier, et suite à la demande d'une artiste peintre-sculpteur (Mme Duriez, sur le thème de la fenêtre), la salle sera louée du jeudi 7 au lundi 11 mai 2009 inclus. La gratuité du lundi 11 mai sera assurée si les enfants de l'école participent à un atelier « comment faire des gravures » organisé par l'artiste.

- **Rivière de la Selle**

Une taxe concernant un égout le long de la RD 162 (Ailly sur Noye-Creuse) actuellement payée par le Conseil Général de la Somme au Syndicat de la rivière de la Selle risque d'incomber dorénavant à notre commune. Il convient de la prévoir au budget 2009.

Suite au curage réalisé par le Syndicat, Mr Normand propose la mise en place d'une clôture dans la parcelle louée par la commune à Mrs François afin que les vaches ne descendent plus dans le ruisseau, abimant les travaux réalisés. Le coût de la clôture électrique est estimé à environ 400 € TTC. La commune donne son accord pour fournir le matériel si la pose est réalisée par les demandeurs.

- **Remplacement d'une tondeuse**

Mr Normand, Adjoint en charge du personnel communal, signale la demande de Mr Daboval, agent d'entretien des espaces vert, concernant le remplacement d'une tondeuse vétuste. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises et il y a lieu de prévoir cette dépense au budget 2009.

- **PACT(e) 2009-2011**

De 2005 à 2008, les subventions départementales ont été réparties à l'échelle du canton dans le cadre de la politique territoriale.

La nouvelle majorité départementale s'appuie sur le nouveau dispositif appelé PACT(e) « Politique d'Aménagement Concerté des Territoires ». La réunion de la Communauté de Communes du Canton de Conty concernant ce sujet a eu lieu le 20 février 2009. Huit fiches de recensement des projets ont été adressées par la commune et concernent : la création d'un parking à proximité de l'église, l'aménagement routier autour de la mare de Buyon, la réfection des murs de l'église, la construction de l'atelier municipal, le remplacement des fenêtres et travaux d'isolation au logement communal attenant au groupe scolaire, l'aménagement des entrées et sorties d'agglomération, la création de chemins d'agrément (randonnées) en bordure de la rivière de la Selle, et le projet de construction d'une station d'épuration intercommunale (achat de terrain à réaliser par le syndicat d'assainissement)

- **Proposition de « mini marché »**

Mme Herbet, signale la demande de Mr Soiron, vendeur de fruits et légumes, déjà présent au marché de Conty le vendredi, et qui désire vendre ses marchandises à Plachy-Buyon le jeudi après midi. Le Garde Champêtre a signalé qu'il est au courant de la législation en vigueur dans ce domaine. Mme Herbet rappelle que Mr Lesaint (l'ancien commerçant) s'installait près du parking du café. Mr Normand confirme que deux places de parking appartiennent à la commune à proximité de ce parking. Le parking de la mairie est également utilisable dès lors qu'il n'est pas trop encombré par les riverains.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Les travaux sur le PLU continuent. Sur notre demande, le Tribunal a désigné un commissaire enquêteur. Les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique seront diffusées par un avis du Maire distribué dans chaque boîte aux lettres. Un certain nombre de documents ont été envoyés au bureau d'études afin qu'il puisse achever la rédaction du PLU et nous le soumettre avant consultation du public.

- **Travaux au logement communal**

Le projet de remplacement des fenêtres du logement communal est toujours en cours et sera prévu au budget 2009. Une déclaration préalable devra être effectuée avant les travaux ; 3 devis ont été révisés pour des bâtis neufs et seront étudiés en commission.

- **Vêtements du personnel extérieur**

Considérant la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement, Mr Normand, Adjoint délégué au personnel, propose la mise en place d'une enveloppe globale par année et par agent communal.

- **Abattage d'arbres**

Mr Normand informe le Conseil Municipal que l'abattage des peupliers Route de Bacouel a été réalisé. Cette opération a nécessité une interdiction de circuler pendant les 2 jours qu'ont duré l'intervention. Un arrêté municipal de notre commune et également de la commune de Bacouel sur Selle avait été mis en place.

### **Questions diverses**

- Mr De Saint Acheul signale que le panneau d'affichage situé à l'entrée de la résidence « le Val de Selle » est cassé. Pour information, ce type de dégradations est à indiquer directement au Garde Champêtre, en charge des dégradations intervenues sur le territoire de la collectivité (de même pour l'éclairage public).
- Mme Feller signale que le candélabre situé Allée de l'Ecce Homo, à proximité du domicile de Mr Rouah ne fonctionne plus. Le Maire l'informe que le Garde a fait le nécessaire auprès du Syndicat d'Electricité.
- Mme Bachelay demande la situation des travaux de la salle multisports. Le Maire rappelle que ce bâtiment a été construit par la Communauté de Communes du Canton de Conty ; il appartient à cette structure d'établir la réception des travaux et le planning de locations. Une réunion concernant le planning d'utilisation de cette salle est prévue prochainement par la Com de com.
- La rédaction du bulletin municipal annuel « Le Lien » se poursuit. La distribution aux habitants est prévue pour la deuxième semaine de mars.
- Considérant le problème de chauffage dans la cantine/salle polyvalente, Mr Vorbeck propose la réalisation d'un bilan d'énergie par l'ADEME permettant à la commune de bénéficier d'aides pour les travaux nécessaires. Projet à étudier en 2009.
- Mr Vorbeck fait part aux membres du Conseil Municipal d'un questionnaire relatif aux besoins pour agir sur la protection de l'eau sur la commune. Chacun des membres est invité à l'étudier.

- - - - -

La séance est levée à 23 h 50.